

La présidence a énuméré les voies que peuvent emprunter les députés qui ne sont pas satisfaits de ses décisions. D'ici à la prochaine séance, nous entendons étudier toutes les voies qui s'offrent à nous, y compris celles que la présidence a énumérées. Nous avons soutenu la présidence, car elle est le symbole de l'autorité et de l'ordre dans cette enceinte et nous représente tous.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Quand un député adopte un comportement injurieux à l'endroit de la présidence, c'est à notre endroit qu'il l'adopte.

M. Deans: Madame le Président, je déplore, moi aussi, ce qui se passe à la Chambre depuis deux jours.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Je me souviens des jours où les conservateurs se sont attaqués à la présidence. Je me souviens des jours où ils ont paralysé la Chambre avec leurs rappels au Règlement. Je me souviens de la quinzaine de jours pendant lesquels les conservateurs ont empêché la Chambre de siéger alors qu'ils s'efforçaient d'obtenir de nouvelles concessions pour leurs petits amis des sociétés pétrolières. Je regrette que les conservateurs aient choisi de faire fi du Règlement et d'approuver la motion.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Vu la façon dont la Chambre s'est prononcé et le sort qu'elle a réservé à la motion, je prie le député de Burnaby (M. Robinson) de bien vouloir quitter la Chambre jusqu'à la fin de la séance.

(Et M. Robinson (Burnaby) s'étant retiré:)

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LA DURÉE DE LA PÉRIODE ATTRIBUÉE AUX INITIATIVES
PARLEMENTAIRES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je demande le consentement unanime parce que nous allons entreprendre l'heure réservée aux députés dans quelques instants, mais je voudrais dès maintenant clarifier la situation. Même s'il est 17 h 15, je pense qu'il serait opportun, si les députés sont d'accord, de réserver au moins une des trois heures réservées aux affaires émanant des députés. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes disposés à donner le consentement requis pour que nous puissions accorder une heure complète au débat de la première des heures prévues pour les affaires émanant des députés. Je demande ce consentement, mais par contre, nous ne sommes pas prêts à donner le consentement pour deux heures additionnelles vu l'heure tardive. Alors je tiens à prévenir nos collègues que nous avons une sanction royale prévue pour 17 h 45, et que l'heure dont je parle ne comprendrait pas le temps requis pour la sanction royale.

Mme le Président: Alors, est-ce que la Chambre donne son consentement . . .

Pétitions

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, le leader du gouvernement aurait-il l'obligeance de me rappeler l'article à l'ordre du jour qui sera étudié au cours de la prochaine heure?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, mon collègue sait très bien qu'il s'agit de celle qui est prévue à l'ordre du jour d'aujourd'hui. C'est une motion qui est présentée par un simple député et pour laquelle l'honorable secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Tardif) est responsable, et c'est la motion dont je parle.

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, nous ne demandons pas mieux que de donner notre assentiment si l'article en question est celui qui est inscrit au nom du député de Capilano (M. Huntington).

Mme le Président: Dois-je comprendre qu'il n'y a pas consentement unanime.

M. Pinard: Madame le Président, pour ce qui est des mesures d'initiative parlementaire, dont mon secrétaire parlementaire s'occupe habituellement, on me dit que c'est de l'avis de motion n° 44 qu'il s'agit. Nous sommes prêts à l'étudier. Nous sommes d'accord, à l'unanimité, pour qu'on consacre toute une heure, sans compter la sanction royale, à étudier la motion n° 44.

M. Nielsen: Fort bien.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour étudier la motion n° 44 pendant une heure entière?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. BOCKSTAEEL—LA DÉMOLITION D'UN RESTAURANT DE PETRO-CANADA

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants du Canada qui déclarent humblement que Petro Canada possède un café-restaurant sur l'autoroute transcanadienne à Saint-Boniface, que cet établissement dessert la population locale et les voyageurs depuis 1948 et qu'en démolissant cet établissement pour le remplacer par un gaz-bar libre-service, Petro Canada fera perdre 22 emplois à la région à la fin de cette semaine; à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de prendre les mesures le plus tôt possible pour inciter les fonctionnaires de Petro Canada à construire ou à faire construire un relais routier pour les camionneurs sur le site . . .